### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 7 Octobre 2013

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 85 membres.

#### 13/0922/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Construction du groupe scolaire Capelette, rue Alfred Curtel - 10ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

13-25192-DIRCA

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe déléguée à l'Education et aux Ecoles Maternelles et Primaires et de Monsieur l'adjoint délégué au Patrimoine Communal et aux Monuments Historiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°13/0563/SOSP du 17 juin 2013, le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, à hauteur de 150 000 Euros relative aux études préalables et travaux préparatoires pour la création du groupe scolaire Capelette.

En effet, l'apport important de population lié à la construction de nombreux logements dans le secteur nécessite la création d'une nouvelle structure scolaire qui sera composée de deux classes maternelles et trois classes élémentaires ainsi que l'ensemble des locaux nécessaires au fonctionnement du groupe scolaire (bureau du chef d'établissement, vestiaires personnel, bibliothèque, salle d'accueil, tisanerie, dortoir, cuisine réfectoire, sanitaires...).

L'ensemble représentera une surface construite d'environ 900 m2 à laquelle s'ajoutera une surface aménagée d'environ 800 m2 pour les cours et les espaces extérieurs. La livraison de cet établissement est prévue pour la rentrée scolaire 2014.

Pour mener à bien cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2013, à hauteur 2 400 000 Euros pour les travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°13/0563/SOSP DU 17 JUIN 2013
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

#### **DELIBERE**

ARTICLE 1	Est approuvée la construction du groupe scolaire Capelette rue Alfred Curtel dans le
	10 <sup>eme</sup> arrondissement.

## Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2013, à hauteur de 2 400 000 Euros pour les travaux.

## ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter pour cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.

# La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2013 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MADAME L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À L'EDUCATION ET AUX ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES Signé: Danielle CASANOVA

MONSIEUR L'ADJOINT DELEGUE AU PATRIMOINE COMMUNAL ET AUX MONUMENTS HISTORIQUES Signé: André MALRAIT

Le Conseiller rapporteur de la Commission SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme LE MAIRE DE MARSEILLE SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE

Jean-Claude GAUDIN